

Légende :

Application cadastrale
Ne garantie pas la limite de propriété. Pour être définies, les limites devront faire l'objet d'un bornage contradictoire.

Périmètre du lotissement

Projet de division

Servitude de passage réciproque existante

Servitude de tréfonds à créer

Polygone d'implantation libre : R+1 ou RdC
(Lots 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 10, 11.)

Polygone d'implantation : R+1 obligatoire
(Lots 08 et 09.)

Emprise constructible en RDC uniquement

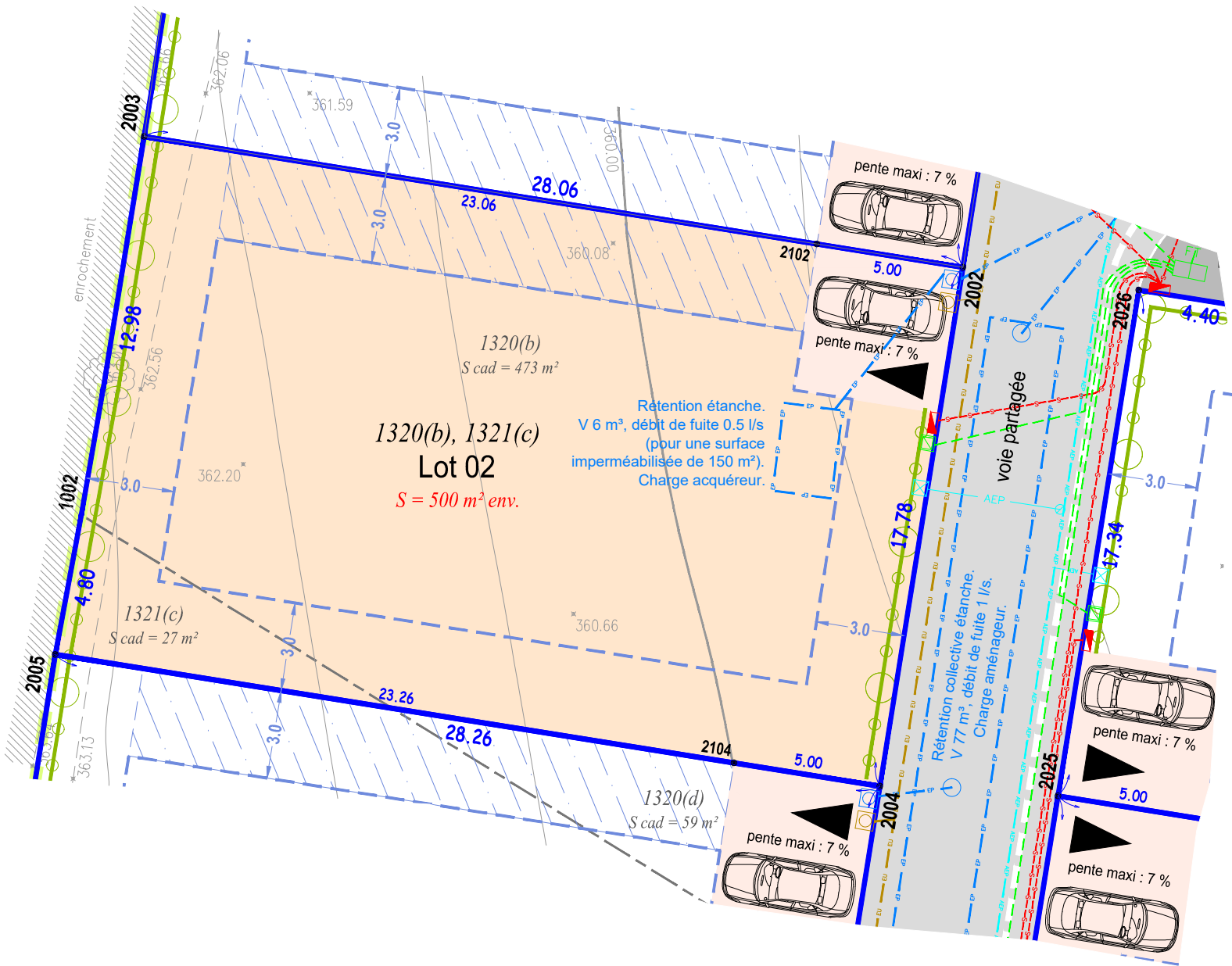
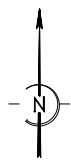
Implantation des garages sur limite obligatoire

Stationnement / accès au lot
(2 places mini. Pente maxi : 7%. Recul portail ou garage à 5 m.)

Haie variée obligatoire
(charge acquéreur)

Réseau eau potable
Réseau eaux pluviales
Réseau eaux usées
Réseau électrique
Réseau télécom

Réseaux Humides	Réseaux secs	Détails topographiques
Affleurements réseaux EU, EP	Poteaux EDF, tél, candélabres	Borne OGE, pierre
Grille EP	Réseaux aériens EDF, tél, écl.	Bord chaussée
Affleurements AEP compteurs AEP	Logette gaz, EDF	Clôture, barrière
Bouche à clef	Chambres de tirage télécom	Portail - Portillon
Poteau incendie		Portes - Fenêtres
		Arbres
		Haie, végétation
		Bâtiment dur
		Bâtiment léger
		Mur, muret
		Mur, muret + grillage
		Mur de soutènement
		Talus



lONE Aménagement
Aménageur - Promoteur immobilier

63 chemin du Petit Devey
69390 CHARLY
Tel : 06-12-98-07-83

DÉPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE BRUSSIEU

Rue de la Voie Romaine - R.D. n°101

Lotissement
LA GRANDE TERRE

Lot 02

Section A - Parcelles n°1320(b), 1321(c)

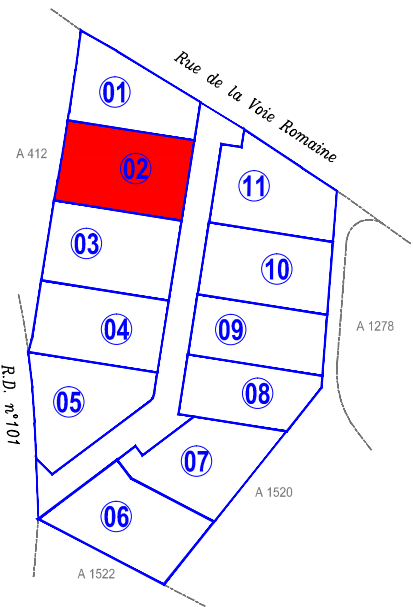
Superficie : 500 m² env.

Surface de plancher maximale : 250 m²

Surface espace pleine terre minimale : 200 m²

Le périmètre du lotissement n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.
Limites, cotations et superficies non garanties.

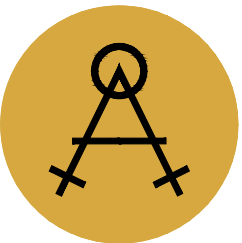
Situation (sans échelle) :



Nota :

La topographie est représentée à titre indicatif, elle correspond au terrain naturel avant travaux (septembre 2023).
L'état des lieux après travaux n'a pas été effectué.

Les réseaux qui figurent sur le plan sont issus du plan projet.
L'acquéreur et/ou le constructeur sont tenus de vérifier la topographie du terrain et devront s'assurer de la position exacte des ouvrages (planimétrie, altimétrie, niveau des fils d'eau...) avant raccordement aux différents réseaux.



ARPEL

PLAN DE VENTE
PROVISOIRE

Edition : Février 2024

REFERENCE : 2023-1613F

ECHELLE :

1/200

Planimétrie : Lambert 93 CC46 (Teria) - Altimétrie : NGF (Teria)

ARPEL - SELARL de Géomètres-Experts
48, avenue Général Leclerc - 38200 VIENNE
Tél : 04 74 85 26 24 - Mél : vienne@arpenteurs.pro - @ : www.arpenteurs.pro

PdV